

LICENCE PROFESSIONNELLE

mention *Intervention Sociale*

Développement Social et Médiation par le Sport

Présentation

Le sport peut être un vecteur de création et de renforcement du lien social. La pratique collective, les codes et langages communs nécessaires, les règles établies en font un moyen privilégié de prévention de la délinquance et de médiation. Le sport est incontestablement porteur de valeurs qui peuvent permettre aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou de difficulté d'établir des repères qui leur servent d'appui pour construire leur identité et leur projet personnel et professionnel.

Le diplôme propose aux étudiants une double compétence :

- **Responsable de projet**, il fait un diagnostic de toutes les actions sportives existantes sur un territoire donné, noue des partenariats avec les structures de proximité afin de repérer les différents publics présents et leurs problématiques spécifiques, et propose à ses commanditaires des projets d'actions concertées favorisant l'intégration de ces populations.

- **Educateur socio-sportif de haut-niveau, spécialiste de la motricité et des APS** (Activités Physiques et Sportives), le diplômé accompagne des publics en difficultés d'insertion en leur proposant un projet sportif leur permettant de développer leurs capacités relationnelles et d'expression, vecteurs de construction de l'intégration sociale.

Conditions d'accès

Formation initiale :

Les quatre 1er semestres de licence STAPS validés; DUT et BTS avec forte implication dans la sphère sportive ; Diplôme Jeunesse et Sport (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, DEJEPS...) ; autre diplôme national ou titre homologué par l'Etat niveau III.

Formation initiale et continue :

Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles, les cadres de la fonction territoriale ou publique dans le domaine sportif ; les cadres du secteur privé dans le domaine sportif ayant au moins 3 années d'expériences professionnelles.

Autres diplômes ou titres professionnels :

Les candidats doivent remplir un dossier de demande d'équivalence qui sera instruit par la commission.

Après examen des dossiers, les candidats retenus sont convoqués pour un entretien ayant pour objet d'apprécier leur motivation et l'adéquation de la formation à leur projet professionnel.

Après examen des dossiers, les candidats retenus sont convoqués pour un entretien ayant pour objet d'apprécier leur motivation et leur projet.



LICENCE PROFESSIONNELLE

mention *Intervention Sociale*
Développement Social et Médiation par le Sport

Présentation

Le sport peut être un vecteur de création et de renforcement du lien social. La pratique collective, les codes et langages communs nécessaires, les règles établies en font un moyen privilégié de prévention de la délinquance et de médiation. Le sport est incontestablement porteur de valeurs qui peuvent permettre aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou de difficulté d'établir des repères qui leur servent d'appui pour construire leur identité et leur projet personnel et professionnel.

Le diplôme propose aux étudiants une double compétence :

- **Responsable de projet**, il fait un diagnostic de toutes les actions sportives existantes sur un territoire donné, noue des partenariats avec les structures de proximité afin de repérer les différents publics présents et leurs problématiques spécifiques, et propose à ses commanditaires des projets d'actions concertées favorisant l'intégration de ces populations,

- **Educateur socio-sportif de haut-niveau, spécialiste de la motricité et des APS** (Activités Physiques et Sportives), le diplômé accompagne des publics en difficultés d'insertion en leur proposant un projet sportif leur permettant de développer leurs capacités relationnelles et d'expression, vecteurs de construction de l'intégration sociale.

Conditions d'accès

Formation initiale :

Les quatre 1er semestres de licence STAPS validés; DUT et BTS avec forte implication dans la sphère sportive ; Diplôme Jeunesse et Sport (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, DEJEPS...); autre diplôme national ou titre homologué par l'Etat niveau III.

Formation initiale et continue :

Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles, les cadres de la fonction territoriale ou publique dans le domaine sportif ; les cadres du secteur privé dans le domaine sportif ayant au moins 3 années d'expériences professionnelles.

Autres diplômes ou titres professionnels :

Les candidats doivent remplir un dossier de demande d'équivalence qui sera instruit par la commission.

Après examen des dossiers, les candidats retenus sont convoqués pour un entretien ayant pour objet d'apprécier leur motivation et l'adéquation de la formation à leur projet professionnel.

Après examen des dossiers, les candidats retenus sont convoqués pour un entretien ayant pour objet d'apprécier leur motivation et leur projet.

